



المقاول الذاتي
المقاول الذاتي
Auto-entrepreneur

Guide de l'auto-entrepreneur

Concept & print : Utopia Studio

*Dahir n°1-15-06 du 29 Rabil II 1436
(19 Février 2015) portant promulgation
de la loi n°114-13 relative au statut
de l'auto-entrepreneur*



Maroc PM[®]
Entrepreneuriat • Croissance • Compétitivité



« ...

On ne naît pas entrepreneur ;
on le devient en s'engageant
sur la voie du succès dans un
rapport interactif entre l'effort,
l'apprentissage et la maîtrise des
difficultés.

L'entrepreneur est celui qui
bouscule les circuits établis et défie
le statu quo, en n'hésitant pas
à prendre l'initiative de répondre,
à son échelle, à des besoins encore
non identifiés, insatisfaits ou
nouveaux.

L'entrepreneuriat et l'innovation
représentent ainsi des valeurs
jumelles qui constituent, toutes
deux, des tremplins vers la liberté,
la mobilité sociale et la prospérité,
si l'environnement des affaires
le permet et que les conditions
générales sont réunies.

... »

*Extrait du message Royal adressé au 5ème sommet
mondial de l'entrepreneuriat organisé à Marrakech
du 19 au 21 novembre 2014*

1

L'auto-entrepreneur : statut et avantages

Une loi

Un statut juridique

Le statut de l'auto-entrepreneur offre la possibilité aux citoyens marocains et aux ressortissants étrangers en situation régulière, ayant une activité professionnelle ou désirant créer une entreprise pour profiter d'une opportunité d'affaires, d'obtenir un statut juridique de manière simplifiée.



Le statut est approprié pour ...

Toute personne physique, travaillant pour son propre compte, et dont le chiffre d'affaires encaissé ne dépasse pas les limites suivantes :

- **500 000 DH** pour les activités industrielles, commerciales ou artisanales
- **200 000 DH** pour les prestations de services



... et ne l'est pas pour les cas suivants :

- Une activité devant employer des salariés
- Une activité dont le chiffre d'affaires dépasse les limites prévues par le texte de la loi
- Le statut ne peut se substituer aux autorisations ou obligations réglementaires liées aux métiers (tourisme, transport, restauration, commerce...)
- Le statut ne peut être un justificatif pour l'obtention d'un séjour prolongé pour les étrangers

Pour devenir auto-entrepreneur, il faut...

- Exercer une activité à titre individuel



- Exercer une activité de type industriel (de transformation à petite échelle et/ou avec une mécanisation réduite), commercial, artisanal ou prestation de services



- Respecter la législation en vigueur dans l'exercice de l'activité



Exemples de cibles du statut

- Artisan souhaitant développer son marché
- Porteur de projet désirant tester son idée de projet
- Jeune désirant lancer sa start up
- Chômeur désirant développer sa propre activité
- Free lancer désirant sortir de l'informel
- Résident étranger en situation régulière désirant développer une activité au Maroc



Exemples d'activités éligibles

- **Industrie :**

- Activités de transformation (viande de boucherie, fruits et légumes...)
- Activités de fabrication (instruments de musique, pâtisserie, condiments et assaisonnements...)



- **Commerce :**

- Commerce de détail ou sur éventaire (matériel informatique, textile, alimentation générale...)
- Commerce par correspondance
- E-commerce



- **Artisanat :**

- Artisanat à fort contenu culturel



- **Services :**

- Artisanat de service (jardinier, électricien, mécanicien...)
- Transport
- Guide de tourisme
- Rédaction de presse
- Développement de site web

Cf. Annexe 1 - Liste détaillée des activités éligibles



Attention :

L'auto-entrepreneur doit respecter toutes les conditions, autorisations ou exigences liées à l'activité exercée dans le cadre du statut (article 7 de la loi 114-13)



Des avantages certes...



***Fiscalité simplifiée en matière d'impôt sur le revenu**

- 2% pour les prestations de services et 1% pour les activités industrielles, commerciales ou artisanales

***Facturation**

possibilité d'établir des factures aux clients



***Dispense de l'obligation de s'inscrire au Registre de Commerce, remplacé par l'inscription au Registre National de l'Auto-Entrepreneur (RNAE)**

***L'auto-entrepreneur peut domicilier son activité dans sa résidence ou dans les locaux exploités en commun par plusieurs entreprises.**



***Insaisissabilité du domicile principal**

***Couverture sociale et médicale**



***Simplicité et dématérialisation de l'inscription et du paiement de l'impôt et des cotisations sociales**

... mais aussi des responsabilités

- Facturation
- Déclaration du chiffre d'affaires et paiement de l'impôt trimestriellement
- Respect de la réglementation en vigueur
- Respect des conditions et exigences liées au métier à exercer



2

Devenir auto-entrepreneur

Inscription facile en 3 étapes

1. Pré-inscription sur le RNAE:
rn.ae.gov.ma : remplir le formulaire d'inscription, l'imprimer et le signer
2. Inscription auprès des agences bancaires muni d'une copie de la CIN pour les Marocains et d'une copie de la carte de séjour pour les étrangers, du formulaire de pré-inscription et d'une photo.
voir le site ou consulter votre agence bancaire
3. Obtention de la carte de l'auto-entrepreneur



Une fois inscrit, l'auto-entrepreneur est reconnu à travers...

- L'Identifiant Commun de l'Entreprise (ICE), qui est son numéro de RNAE
- L'identifiant fiscal auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI)
- Le numéro d'identification à la taxe professionnelle

La carte...

Justifie la qualité d'auto-entrepreneur en tant qu'agent économique

La carte n'est pas...

- Une carte professionnelle pour exercer certains métiers nécessitant des autorisations ou obligations réglementaires liées aux métiers (tourisme, transport, restauration, commerce...)
- Un justificatif pour l'obtention d'un séjour prolongé pour les étrangers



Le cumul d'activités est possible

L'auto-entrepreneur peut cumuler plusieurs activités mais ne peut créer qu'une seule auto-entreprise.



Le plafond du chiffre d'affaires dans ce cas est déterminé comme suit :

Lorsque l'auto-entrepreneur cumule plusieurs activités, l'option n'est valable que :

- Lorsque le chiffre d'affaires total encaissé ne dépasse pas la limite correspondant à l'activité exercée à titre principal
- Ou lorsque le chiffre d'affaires encaissé dans chacune des deux catégories ne dépasse pas la limite prévue pour chacune d'elles



L'auto-entrepreneur perd son statut s'il...

- Le demande
- Change de forme juridique
- Ne verse pas ses cotisations sociales et fiscales pendant une année
- Ne déclare pas son chiffre d'affaires à partir de la deuxième année suivant l'inscription
- Déclare un chiffre d'affaires nul à partir de la deuxième année suivant l'inscription
- Déclare un chiffre d'affaires dépassant le seuil fixé pendant deux années consécutives



3

L'auto-entrepreneur en activité

Pour déclarer le chiffre d'affaires et payer les cotisations fiscales, l'auto-entrepreneur

- Remplit un modèle préétabli de déclaration du chiffre d'affaires encaissé
- Dépose le modèle dûment renseigné auprès de l'agence où il a fait son inscription
- Paye subséquemment l'impôt dû

L'auto-entrepreneur peut exercer son activité avec un nom de marque

En recourant à la protection via le système des marques. Pour plus de détails sur la procédure et les tarifs, consulter le site web :

<http://www.ompic.ma/fr/content/depot-de-marque-au-maroc>

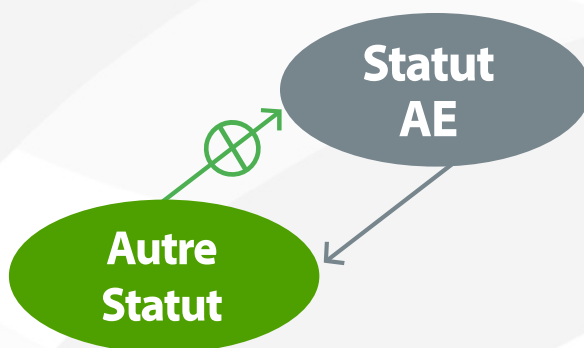


Basculer automatiquement d'un statut d'entreprise classique au statut d'auto-entrepreneur

N'est pas possible. Un entrepreneur exerçant déjà une activité en tant que personne morale ou physique devra accomplir les démarches de cessation d'activité avant de s'inscrire au RNAE.

Par contre, passer du statut d'auto-entrepreneur à un autre statut classique

Est possible. Dans ce cas l'auto-entrepreneur devra faire une demande de radiation du RNAE et accomplir les formalités relatives au nouveau statut souhaité.



4

Ecosystème autour de l'auto-entrepreneur

Un écosystème entrepreneurial est développé autour des auto-entrepreneurs pour

- **Valoriser** le potentiel de développement des régions et des territoires
- **Renforcer** le maillage dans les écosystèmes productifs
- **Préserver** les métiers traditionnels à fort contenu culturel
- **Créer** des synergies entre les institutions publiques et catalyser l'engagement de la société civile



Il est constitué de partenaires du statut qui peuvent être :

- Régions économiques et agences de développement régional
- Fondations, organisations professionnelles et coopératives
- PME
- Grandes entreprises publiques et privées
- Constructeurs de plateformes numériques
- Développeurs de SI
- Startups
- Universités, écoles d'enseignement supérieur et instituts de formation
- Institutions publiques et agences de promotion économique
- Banques, associations de micro-crédit et organismes de garantie
- Bailleurs de fonds étrangers



Pour le développement d'une offre de valeur globale

- Réseautage
- Développement de compétences
- Coaching
- Mentoring
- Financement
- Pack technologique
- Incubation



pour assurer à l'auto-entrepreneur...

- L'inclusion économique
- L'inclusion sociale
- L'inclusion technologique
- L'inclusion financière



Appel à manifestation d'intérêt auprès des partenaires

Maroc PME lance un appel à proposition ouvert, afin d'identifier les partenaires publics et privés souhaitant contribuer à la mise en place et au développement d'un écosystème entrepreneurial national autour des auto-entrepreneurs, ayant une visée d'inclusion sociale, économique et financière.

A cet effet, toute structure, publique ou privée, nationale et internationale qui dispose d'un projet d'accompagnement structurant au profit des auto-entrepreneurs est invitée à soumettre sa proposition par mail à l'adresse suivante :

autoentrepreneur@marocpme.ma

Maroc PME contribuera à la promotion et à la concrétisation des propositions retenues, dans le cadre de partenariats multipartites.



L'auto-entrepreneur, des valeurs basées sur :

L'Initiative

- Implication dans son travail en toute honnêteté et abnégation
- Production avec intégrité et maîtrise
- Respect des normes de qualité.

La Dignité

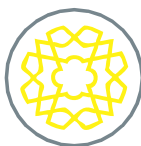
- Réussite professionnelle
- Statut social
- Confiance renforcée.

La Citoyenneté

- Respect des engagements
- Contribution à l'édification d'une société solidaire
- Adhésion aux principes d'un développement durable.



Activités éligibles



Industrie

- . Activités de transformation et de conservation de poissons, de crustacés et de mollusques
- . Autres activités manufacturières
- . Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
- . Fabrication d'articles de broserie
- . Fabrication d'aliments et plats préparés
- . Fabrication de chocolat et de produits de confiserie
- . Fabrication de colles
- . Fabrication de colorants et de pigments
- . Fabrication de condiments et assaisonnements
- . Fabrication de glaces et sorbets
- . Fabrication de meubles
- . Fabrication de pain et de pâtisserie
- . Fabrication de pâtes alimentaires et de couscous
- . Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
- . Fabrication des produits de nettoyage
- . Fabrication d'habillements et de vêtements
- . Fabrication d'huiles et de graisses
- . Fabrication d'instruments de musique
- . Sciage et rabotage du bois
- . Tissage, ennoblissement et fabrication de textiles de manière traditionnelle
- . Transformation des viandes de boucherie et de volaille conservées de manière traditionnelle
- . Transformation et conservation de fruits et légumes
- . Travail des grains

Commerce

- . Autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés
- . Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
- . Commerce d'alimentation générale
- . Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
- . Commerce de détail d'appareils électroménagers
- . Commerce de détail d'articles de jeux et jouets
- . Commerce de détail d'articles de sport
- . Commerce de détail de biens d'occasion

- . Commerce de détail de boissons
- . Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir
- . Commerce de détail de fruits et légumes
- . Commerce de détail de journaux et papeterie
- . Commerce de détail de livres
- . Commerce de détail de matériels audio/vidéo
- . Commerce de détail de matériels de télécommunication
- . Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage
- . Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie
- . Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté
- . Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques
- . Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres
- . Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols
- . Commerce de détail de textiles
- . Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés
- . Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande
- . Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo
- . Commerce de détail d'habillement
- . Commerce de détail d'optique et de photographie
- . Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels
- . Vente par correspondance
- . Vente par Internet

Artisanat

- . Fabrication artisanale d'articles textiles et des vêtements traditionnels
- . Fabrication artisanale d'objets divers en bois, vannerie et sparterie
- . Fabrication artisanale d'ouvrages traditionnels en métaux et maréchalerie
- . Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
- . Fabrication d'articles en céramique et en terre cuite
- . Fabrication de produits artisanaux à partir d'argile
- . Fabrication d'objets divers en bois et en liège
- . Fabrication d'objets en métal
- . Fabrication et transformation d'éléments pour la construction
- . Fabrication manuelle de chaussures
- . Fabrication manuelle de tapis
- . Façonnage et transformation du verre
- . Préparation et fabrication d'articles en cuir

Services

- . Accessoiriste
- . Action sociale sans hébergement pour jeunes enfants, personnes âgées et personnes à besoins spécifiques
- . Activités de conditionnement
- . Activités de consultation et/ou de soins réglementées
- . Activités de contrôle et analyses techniques
- . Activités de nettoyage y compris des bâtiments industriels
- . Activités de sécurité privée
- . Activités de soutien à l'agriculture, sylviculture et pêche
- . Activités de soutien à l'enseignement
- . Activités de soutien au spectacle vivant
- . Activités d'enquête
- . Activités liées à l'organisation de voyages et tourisme
- . Activités liées au sport
- . Activités photographiques
- . Activités spécialisées de design
- . Agences immobilières et administration de biens immobiliers
- . Agent d'artiste
- . Animateur artistique
- . Arrangeur musical
- . Artiste de la rue
- . Artiste peintre
- . Assistant de décors
- . Assistant Metteur en scène
- . Assistant réalisateur
- . Assistant technique artistique
- . Auteur
- . Autre mise à disposition de ressources humaines
- . Autres activités de soutien aux entreprises
- . Autres activités pour la santé humaine
- . Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
- . Autres transports terrestres de voyageurs
- . Beauté, coiffure et autres soins corporels
- . Blanchisserie-teinturerie
- . Bruiteur
- . Cafés, restaurants et autres services de restauration
- . Cameraman
- . Caricaturiste
- . Cascadeur
- . Chanteur/interprète
- . Chargé de communication et des relations publiques dans le domaine artistique
- . Chef d'orchestre
- . Chorégraphe

- . Choriste
- . Clown
- . Collecte des déchets non dangereux
- . Comédien
- . Commissaire d'expositions artistique
- . Compositeur
- . Conseil en relations publiques et communication
- . Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
- . Conseil, hébergement et développement informatique
- . Conteur dans les espaces publics ou privés
- . Costumier
- . Danseur
- . Décorateur
- . Démantèlement d'épaves et récupération de déchets triés
- . Dépollution et autres services de gestion des déchets
- . Designer d'images multi dimensions
- . Designer de l'image et de l'animation
- . Designer des dessins animés
- . Designer des œuvres artistiques d'interactivité
- . Designer graphiste
- . Designer infographiste
- . Directeur artistique
- . Directeur de la photographie
- . Directeur des artistes
- . DJ
- . Dramaturge
- . Entreposage et stockage frigorifique
- . Entreposage et stockage non frigorifique
- . Entretien et réparation de véhicules automobiles
- . Equilibriste
- . Études de marché et sondages
- . Forages et sondages
- . Galeriste
- . Guide de tourisme
- . Habilleur des artistes
- . Hébergement touristique et autres hébergements
- . Illusionniste
- . Imitateur
- . Ingénieur de lumière
- . Ingénieur de son
- . Jongleur
- . Location et location-bail de biens, machines et équipements
- . Location et location-bail de matériels de transport
- . Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright
- . Manutention

- .Maquilleur artistique
- .Marionnettiste
- .Médiateur artistique
- .Metteur en piste
- .Metteur en scène
- .Mime
- .Miroiterie de bâtiment et vitrerie
- .Mixeur
- .Monteur
- .Musicien interprète
- .Notateur
- .Organisateur de tournées artistiques
- .Photocopie, préparation de documents et autres activités de soutien de bureau
- .Photographe artistique
- .Producteur
- .Professeur d'art audiovisuel (hors établissement scolaire)
- .Professeur d'art dramatique (hors établissement scolaire)
- .Professeur de la musique et chant (hors établissement scolaire)
- .Professeur des arts chorégraphiques (hors établissement scolaire)
- .Professeur des arts du cirque (hors établissement scolaire)
- .Professeur des arts visuels (hors établissement scolaire)
- .Programmateur de spectacles artistiques
- .Réalisateur
- .Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
- .Recherche-développement en biotechnologie
- .Recherche-développement en sciences humaines et sociales
- .Rédaction de presse et services d'information
- .Régisseur de la scène
- .Régisseur de studio
- .Régisseur du cirque
- .Régisseur plateau
- .Reliure et activités connexes
- .Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie
- .Réparation d'autres biens personnels et domestiques
- .Réparation de chaussures et d'articles en cuir
- .Réparation de meubles et d'équipements du foyer
- .Réparation de motocycles
- .Réparation d'ouvrages en métaux
- .Réparation et maintenance d'équipements et matériels
- .Reproduction d'enregistrements
- .Scénariste

- . Scénographe
- . Scripte
- . Sculpteur
- . Sérigraphiste
- . Services auxiliaires des transports
- . Services de déménagement
- . Styliste de mode
- . Technicien de lumière
- . Technicien de son
- . Technicien des effets spéciaux
- . Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
- . Transports fluviaux
- . Transports par taxis
- . Transports routiers de fret
- . Transports urbains et suburbains
- . Trapéziste
- . Travaux de démolition
- . Travaux de menuiserie
- . Travaux de peinture
- . Travaux de plâtrerie
- . Travaux de préparation des sites
- . Travaux de revêtement des sols et des murs
- . Travaux d'installation

Activités exclues

- . Architectes
- . Imprimeurs
- . Assureurs
- . Libraires
- . Avocats
- . Lotisseurs et promoteurs immobiliers
- . Changeurs de monnaies
- . Loueurs d'avions ou d'hélicoptères
- . Chirurgiens
- . Mandataires négociants
- . Chirurgiens dentistes
- . Marchands de biens immobiliers
- . Commissaires aux comptes
- . Marchands en détail d'orfèvrerie, bijouterie et joaillerie
- . Commissionnaires en marchandises
- . Marchands en gros d'orfèvrerie, bijouterie et joaillerie
- . Comptables
- . Marchands exportateurs
- . Débitants de tabac
- . Marchands importateurs
- . Editeurs
- . Métreurs--vérificateurs
- . Experts comptables

- . Médecins
- . Exploitants d'auto-école
- . Notaires
- . Exploitants de salles de cinéma
- . Prestataires de services liés à l'organisation des fêtes et réceptions
- . Exploitants de cliniques
- . Pharmaciens
- . Exploitants de laboratoire d'analyses médicales
- . Opticiens et lunetiers
- . Exploitants d'école d'enseignement privé
- . Radiologues
- . Géomètres
- . Tenants un bureau d'études
- . Hôteliers
- . Transitaires en douane
- . Huissiers de justice
- . Topographes
- . Vétérinaires



Facebook.com/aegovma
www.ae.gov.ma



05 37 57 44 44



المقاول الذاتي
المقاول الذاتي
Auto-entrepreneur

*Plus qu'un statut juridique,
un projet de société*

*Initiative
Dignité
Citoyenneté*



 facebook.com/aegovma
www.ae.gov.ma